



Règlement du programme de bourse scolaire 2017-2018

Tel : (+243) 99 383 001/ 099 383 004 / E-Mail : info@kisdrc.net / Site Internet : www.kisdrc.net

Règlement du programme de bourse scolaire

Le programme de bourse scolaire de KIS est unique en RDC. Il a pour but de promouvoir les jeunes les plus motivés, démontrant des valeurs positives fortes et de très bons résultats scolaires. Dans certains cas, le comité considère les jeunes qui ont un talent ou des compétences hors norme avérées prouvées dans des domaines non scolaires. Ce dernier aspect n'est pas obligatoire pour l'obtention d'une bourse scolaire lorsque le candidat rencontre les autres critères.

Confidentialité

Le Comité de Sélection de Kivu International School s'engage à protéger toute information que vous lui communiquerez. En aucun cas, le Comité de Sélection ne partagera les données des candidats avec une tierce personne ou entité sans le consentement préalable du candidat. En décidant de remplir ce formulaire, vous acceptez tous les termes et conditions de notre processus de sélection.



Règlement du programme de bourse scolaire 2017-2018

Tel : (+243) 99 383 001/ 099 383 004 / E-Mail : info@kisdrc.net / Site Internet : www.kisdrc.net

Critères d'éligibilité

Les bourses scolaires sont attribuées aux personnes qui remplissent les critères d'éligibilité suivant :

- Résultats scolaires : vous êtes dans les 3 premiers de votre classe dans l'école que vous fréquentez actuellement.
- Vous adhérez entièrement aux valeurs et à la philosophie de KIS.
- Vous acceptez de passer un test d'admission que vous devez réussir
- Les revenus des parents : vos parents ont des revenus (combinés) inférieurs à 500\$/mois.
- Compétences hors norme dans des domaines non-scolaire : vous êtes artiste ou sportif avec un talent d'exception (pas obligatoire).
- Vous êtes déterminé à faire partie de KIS.

Attentes par rapport au boursier

Lorsque vous obtenez une bourse, vous devez :

- obtenir un minimum de 70% ou une note positive équivalente dans vos résultats scolaires pour continuer à la recevoir l'année suivante ;
- faire preuve d'une attitude irréprochable tout au long de l'année ;
- participer activement aux programmes d'entrepreneuriat, d'impact social et environnemental.

Type de bourse



Règlement du programme de bourse scolaire 2017-2018

Tel : (+243) 99 383 001/ 099 383 004 / E-Mail : info@kisdrc.net / Site Internet : www.kisdrc.net

1 - La bourse scolaire peut être partielle ou totale.

2 - La bourse partielle couvre uniquement les frais de minerval.

La bourse totale couvre les frais de minerval, le repas du midi, le transport, le matériel scolaire (uniforme, manuels, etc.), la location d'un casier, et les activités parascolaires.

Vous pouvez offrir une bourse scolaire et contribuer à changer la vie d'un jeune

Bourse scolaire totale - **3420** (minerval) + **50\$** (frais de dossier) + **150\$** (uniforme) + transport & repas du midi (**1200\$**)+ objet classique et manuels (**120\$**) = Total = **4940**

Bourse scolaire partielle : **3420** minerval + **50\$** frais de dossier + **150\$** (uniforme)= **3620\$**

